

de la preuve, les lois qui se rapportent à nos tribunaux et à leur fonctionnement. Ne faut-il pas étudier aussi la loi sur les Indiens pour établir si elle n'est pas anachronique du fait qu'elle contient pour les Indiens des dispositions qui ne visent pas les autres Canadiens?

Et que penser des lois discriminatoires envers les femmes? Le seul fait d'être obligé de faire des lois spéciales pour accorder certains droits aux femmes...

M. Gibson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A mon avis, le député suit le même raisonnement qu'il suivait lorsque la présidence l'a rappelé à l'ordre.

Des voix: Oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'accueille avec plaisir cet appel au Règlement. Je voudrais que le député me dise comment je viole le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député d'Hamilton-Wentworth (M. Gibson) que la présidence n'a pas rappelé à l'ordre le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'ai exprimé des doutes quant à l'interprétation qu'il applique au bill à l'étude—j'ai pensé que l'approche du député était assez large. Mais cela dit, j'ai signalé que je ne l'empêcherais pas de poursuivre davantage cette façon intéressante d'aborder la mesure à l'étude.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je vous remercie, monsieur l'Orateur de ces observations. La raison pour laquelle j'ai dit que j'accueillerais avec plaisir l'appel au Règlement, c'est que, somme toute, ni vous ni moi ne pouvons en discuter à la Chambre.

Vous semblez adopter l'attitude—et, après tout, vous êtes un membre distingué du barreau—que dans un sens le bill n'est pas limité, qu'il inclut toutes ces choses. Je voudrais qu'on me prouve, en citant les autorités que sa portée se limite à la loi pénale.

M. Woolliams: C'en était l'intention. Elle vous aura échappé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député dit que c'en était l'intention, mais je doute fort que mes savants amis cherchent le cas échéant à établir devant un tribunal que l'intention du législateur équivaut à sa mise en pratique. Ce qui compte pour le juge, c'est ce que dit la loi, pas son objet. Une fois que la Commission aura été créée, si moi-même et d'autres, en tant que particuliers, nous nous présentons devant elle et demandons à être entendus au sujet de la réforme d'une loi canadienne, je ne conçois pas comment la

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Commission peut refuser de m'entendre ou d'entendre le groupe auquel je pourrais être associé. C'est pourquoi j'applaudis à ce bill dont la portée sera, en fait je l'espère, aussi large qu'elle le semble.

Les députés n'ont rien à craindre. Je n'ai pas l'intention d'enfourcher certains de mes dadas et de reprendre des sujets qui me tiennent à cœur, mais peut-être puis-je quand même vous en énumérer quelques-uns. Je crois avoir décelé quelques anomalies dans la loi de l'impôt sur le revenu. J'ai relevé des anachronismes dans la loi sur l'immigration. Je trouve périmée la loi sur le salaire minimum. Notre législation sur les taux de transport comporte des anomalies, à mon avis, à l'égard, des différentes régions du Canada.

J'ai déjà dit que la Commission ne devrait pas supplanter le Parlement. N'est-ce pas lui qui, tout compte fait, devra prendre les décisions. Mais j'applaudis d'emblée à l'idée d'instituer une commission pour réviser les lois canadiennes et pour présenter des recommandations au ministre et, par son intermédiaire, au Parlement, au sujet des dispositions législatives qu'elle jugera anachroniques ou irrégulières. J'espère simplement que la Commission et les Canadiens tireront pleinement profit de cette loi.

Lorsque j'ai vu, pour la première fois, cette question inscrite au *Feuilleton*, je me suis dit qu'il s'agissait d'une excellente idée—un bill visant à réformer les lois canadiennes. Avant même de l'avoir lu, j'ai tout passé en revue dans mon esprit, à partir des dix commandements jusqu'aux lois les plus modernes. Tous bons pour la réforme. Non, je ne vais pas apporter de retouches à ces dix-là. Il a été dit que je donnais libre cours à mon imagination. C'est bien possible. Pourtant, je parle aussi très sérieusement, car il existe un tas d'anomalies et d'anachronismes du genre de ceux que j'ai signalés. Y porter remède, voilà qui fait partie du processus politique.

Nous prenons position ici même en faveur de ces changements. Mais, il me semble, qu'il serait bon aussi de recevoir sur ces questions des recommandations d'un organisme aussi compétent que celui dont la mise sur pied est prévue dans ce bill. Aussi j'appuie ce texte de loi et je me joins à ceux qui ont fait l'éloge du ministre pour nous l'avoir soumis. J'espère qu'une fois constituée, la Commission n'aura pas de sa tâche une conception par trop limitée, mais qu'elle verra que le Parlement s'attend qu'elle soumette des instances pour des modifications législatives au Canada partout où les lois contiennent des anomalies et des anachronismes. Dans cet esprit, j'appuie le projet de loi.